

La France relève le risque à « modéré »

© 27/11/2014 |  Terre-net Média

Paris, 27 nov 2014 (AFP) - La France a décidé jeudi de relever le risque de réintroduction de la grippe aviaire sur le territoire à « modéré », ce qui implique des mesures de surveillances renforcées de la part des éleveurs notamment.

A la suite de la publication de l'avis de l'agence d'évaluation des risques, l'Anses et après « la survenue récente d'un cas dans l'avifaune sauvage au nord de l'Allemagne », le ministère de l'Agriculture « a pris la décision d'élever, par arrêté, **le niveau de risque pour l'influenza aviaire** et de le qualifier désormais de modéré en France », écrit-il dans un communiqué.

Ce niveau d'alerte induit un « renforcement des mesures de biosécurité notamment en matière d'alimentation et d'abreuvement des volailles » et une « surveillance accrue par les éleveurs des signes cliniques évocateurs de la maladie ». Et « dans les zones les plus à risque définies par l'Anses, des **mesures spécifiques de protection des élevages** seront mises en place telles que définies par la réglementation », précise-t-il.

C'est la première fois que le gouvernement relève le niveau depuis 2007. En octobre 2007, le gouvernement avait en effet décidé d'abaisser le risque à « faible », mettant derrière lui la précédente crise de grippe H5N1 sur le territoire en 2006. Cette fois-ci, il s'agit d'une souche hautement pathogène pour les animaux, **la souche H5N8**. Elle qui était jusqu'à présent cantonnée en Asie, a été détectée pour la première fois en Europe début novembre dans un élevage d'Allemagne, avant de s'introduire également aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Mais pour l'instant aucun cas n'a été détecté en France, a assuré à l'Afp un porte-parole de Stéphane Le Foll.

Lundi, l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (Fao) et l'Organisation mondiale de la santé animale (Oie) avaient mis en garde contre cette nouvelle souche potentiellement « dévastatrice » pour **les élevages de volailles**. « Jusqu'à présent, il n'a pas été confirmé que le H5N8 infectait l'homme. Toutefois, il est hautement pathogène pour les volailles domestiques, puisqu'il entraîne des taux de mortalité significatifs chez les poulets et les dindes », écrivaient les deux organisations.